



Territoires du Nord-Ouest

Introduction

Les survivantes et les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) méritent notre respect et notre aide. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) reconnaît la contribution des nombreuses personnes qui ont raconté leurs expériences et formulé des recommandations de changement dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de l'élaboration du rapport final : *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Leur courage nous a donné une plateforme solide pour apporter des changements. Il nous incombe maintenant de nous attaquer aux causes systémiques de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le présent rapport met en lumière le travail qui est réalisé aux T.N.-O. pour répondre aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale. Notre processus comprend une évaluation honnête de ce que nous effectuons actuellement, de ce que nous devons accomplir et l'établissement de cibles pour mesurer les progrès à l'avenir. Nous sommes déterminés à améliorer la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Statistiques

- ★ 51 % de la population des T.N.-O. est autochtone – Dénés ou Premières Nations, Métis et Inuits.
- ★ Le taux de crimes violents aux T.N.-O. est sept fois plus élevé que le taux canadien moyen.
- ★ Les T.N.-O. ont le deuxième taux en importance de violence familiale déclarée par la police au Canada.
- ★ De nombreuses communautés des T.N.-O. ont un accès routier limité ou inexistant.
- ★ Seulement 38 % des femmes autochtones des T.N.-O. estiment qu'elles sont en bonne santé.
- ★ Près de 30 % des Autochtones du Nord des T.N.-O. vivent dans un logement nécessitant des réparations importantes (2016).

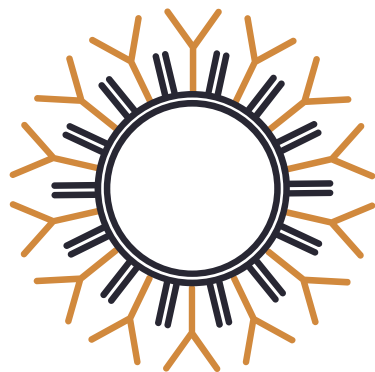
Progrès accomplis

Le GTNO s'est engagé à mettre en œuvre son propre plan d'action en réponse aux appels à la justice. À ce jour, les travaux dans ce domaine comprennent :

- ★ Faire notre part – Réponse initiale du GTNO
- ★ Taking Action - A Work Plan to address the Calls for Justice in *Reclaiming Power and Place: Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls*
- ★ Rapports sommaires sur les FFADA – Répondre aux appels à la justice.
- ★ Plan préliminaire de mobilisation concernant les FFADA.

En mars 2021, le GTNO a lancé la formation de sensibilisation aux réalités culturelles autochtones. Cette formation, qui est obligatoire pour tous les employés du GTNO et offerte gratuitement au public, fait partie intégrante de la création d'une fonction publique où la diversité culturelle est appréciée et où les gens de diverses origines culturelles communiquent et travaillent dans le respect mutuel. Le GTNO a également annoncé récemment que toutes les décisions internes en matière de gestion financière et de programmes feront l'objet d'une ACS+ dans le cadre du processus d'examen régulier de tous les programmes du GTNO. Ces initiatives soulignent certains des changements systématiques qui se produisent aux T.N.-O.


La Division de l'équité entre les genres est une nouvelle unité du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones qui complète le travail du Comité consultatif sur la condition de la femme. L'objectif de la division est de veiller à ce que l'engagement du GTNO à l'égard de l'égalité entre les genres transparaissent dans les budgets, les politiques et les programmes. Cette unité coordonnera et appuiera également les travaux intersectionnels et interministériels requis pour aborder la question de l'équité entre les genres dans l'ensemble des T.N.-O., ainsi que les répercussions de la misogynie et de la violence familiale et sexospécifique.



Le GTNO continue de collaborer avec les intervenants de première ligne qui travaillent directement avec les survivantes de violence familiale, y compris la GRC, les refuges et les services aux victimes, afin d'évaluer continuellement les initiatives qui peuvent être mises en œuvre pour mieux répondre aux besoins des victimes pendant cette période. Le GTNO a déterminé qu'il fallait accroître la coordination et la responsabilité dans sa réponse collective à l'incidence de la violence familiale dans ce territoire. Pour assurer cette coordination, un nouveau poste de coordonnateur de la violence familiale a été approuvé; ce coordonnateur est nécessaire pour élaborer une stratégie territoriale de lutte contre la violence familiale.

Les modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* et à son règlement d'application sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020, ce qui comprend la mise en place du congé pour violence familiale. Ce nouveau congé prévoit cinq jours payés et cinq jours non payés que les employés admissibles peuvent prendre pour obtenir du soutien ou assurer leur sécurité lorsqu'ils font face à une situation de violence familiale.

Au début du processus, le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones, par l'intermédiaire du Comité consultatif sur la condition de la femme, a communiqué avec un certain nombre de gouvernements autochtones afin de trouver une personne-ressource pour échanger au sujet des dossiers des FFADA. Des téléconférences mensuelles sont tenues avec ces personnes-ressources dans les communautés où des séances d'information régulières sont données sur le travail que le GTNO accomplit pour préparer un plan d'action et sur les événements nouveaux qui ont lieu à l'échelle nationale.



Des procès-verbaux sont rédigés et communiqués aux personnes-ressources de la communauté et ces dernières sont encouragées à les transmettre à leurs dirigeants. Le Comité consultatif sur la condition de la femme a également une offre à commandes pour fournir des séances d'information aux dirigeants.

Un groupe de travail interministériel sur les FFADA a également été mis sur pied pour coordonner la réponse du GTNO aux appels à la justice. Ce groupe de travail est présidé par le conseiller spécial de la ministre responsable de la Condition féminine et comprend des représentants nommés de plusieurs ministères.

Priorités et prochaines étapes

Le GTNO reconnaît que ce travail ne peut être accompli par les gouvernements seuls. Nous continuerons de collaborer avec les gouvernements autochtones et les organismes communautaires pour répondre aux besoins des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones aux T.N. O. Les activités suivantes devraient aller de l'avant :

- ★ Mobilisation des principaux intervenants des T.N.-O. au sujet du plan d'action territorial
- ★ Achèvement du plan d'action territorial qui sera déposé à l'Assemblée législative à l'automne 2021

Conclusion

Il est temps de changer. En tant que gouvernement, nous sommes fiers de pouvoir travailler avec nos précieux partenaires pour répondre aux besoins des Ténois. Nous devons être ouverts à l'idée d'examiner les appels à la justice sous différents angles. Ensemble, nous nous attaquerons aux causes systémiques de la violence, de l'inégalité et du racisme afin que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones puissent se sentir en sécurité et autonomes sur notre territoire et dans notre pays.

